

Réunion des Délégués du Personnel

Service ISO Toulouse

30 janvier 2015

COLLEGE UNIQUE			
TITULAIRES	PRESENT	SUPPLEANTS	PRESENT
Grégoire LEWIS	X	Jean-Yves BURLETT	X
Fabien MESSAGER	X	François LINANT	X

Présents direction :

Alain WISLEZ
Stéphanie GIRAUD

Suivi des questions précédentes :

1. La note de nomination du nouveau REL Sécurité est-elle parue ?

Réponse : *Il n'y aura pas de note de nomination du REL. En revanche la note de service sera modifiée et précisera l'organisation globale du laboratoire. Elle est en cours de validation par le service qualité ITS.*

2. Problème du stationnement au PTC : Les actions ont-elles été définies avec la société Gevolys ? Quand de nouvelles places de parking seront-elles disponibles ?

Réponse : *Il n'y a pas de place de parking supplémentaire disponible auprès de Gevolys qui ne donne pas de suite à notre demande.*

Questions nouvelles :

Thème « Financier »:

3. Restaurant CNES : l'arbitrage du budget 2015 devait être fait en janvier 2015. Quel est le statut concernant l'augmentation de la subvention du restaurant ?

Réponse : *Augmentation de 10 centimes de la participation aux frais. Mise en œuvre au 1^{er} février du montant de la participation de 5,80€. Une communication sera faite rapidement.*

4. Les objectifs financiers 2014 de CA et profitabilité n'ont pas été atteints. Quel est l'impact de cette non-tenue des objectifs financiers: sur les investissements ? Le plan de formation ? Les embauches / ouverture de poste ? La politique salariale ? Autres ?

Réponse : *Il est nécessaire de repréciser ce point. Pour être plus exact les objectifs financiers 2014 de CA d'ISO sont atteints et même dépassés. En effet, la profitabilité n'est pas au niveau attendu.*

Les résultats d'ISO contribuent aux résultats d'ITS. Les budgets du plan de formation et de la politique salariale sont décidés au niveau TCS, sans lien avec les résultats d'ISO. Le plan d'investissement et les embauches sont gérés au niveau d'ISO.

Il n'y a pas de lien de cause à effet direct entre l'atteinte des objectifs et/ou la rentabilité et la réduction des investissements ou le choix du nombre d'embauches.

5. Alors que le budget de CA cible de début d'année était fixé à ~6M€, pourquoi a-t-il été revu à la hausse à ~7M€ en cours d'année ?

Réponse : Le budget du Service ISO (comme dans le Groupe Thales en général) est défini dans le cadre des campagnes MYB (Multi Year Budget) en fonction d'hypothèses théoriques sur plusieurs critères, dont l'effectif du Service. Ce budget est réactualisé pendant chaque exercice, il s'agit du forecast, avec prise en compte d'une projection réelle de ces mêmes critères dont l'évolution de l'effectif. Dans notre cas, l'évolution de l'effectif est plus forte que prévue et donc le forecast est supérieur au budget.

6. Les arrêts maladies ont été présentés comme une des causes à la non-tenue des objectifs financiers. Des managers ont donné des consignes de non imputation sur CHP (CHP = Coût Hors Projets) alors que certains collaborateurs passent nécessairement du temps de travail hors projet. Certains salariés se sentent donc pointés du doigt alors qu'ils n'ont aucune maîtrise sur ces leviers. Quel est le plan d'action 2015 pour atteindre ces objectifs ?

Réponse : Le taux d'absentéisme étant supérieur à ce qui était prévu sur l'exercice 2014 il a été constaté des écarts sur le budget. Pour 2015, le budget 2015 est établi à partir du réalisé 2014.

En 2014, le taux d'absentéisme était supérieur à celui prévu au budget. Ce qui a entraîné une dérive.

Nous avons des objectifs de croissance. De ce fait nous devons être vigilant et maîtriser notre productivité. C'est pourquoi nous devons sensibiliser les collaborateurs sur les dérives sur projet.

7. Les objectifs 2015 seront-ils à la hausse par rapport à 2014 ?

Réponse : L'effectif est en croissance et donc les objectifs sont à la hausse conformément au MYB.

8. Les déplacements supérieurs à 5h en classe affaire ne seraient plus financés alors que c'est un droit issu de la convention de déplacement Thales. La Direction peut-elle confirmer ?

Réponse : Nous vous rappelons les dispositions de la politique voyage TCS qui précisent les situations dans lesquelles la classe affaire peut être utilisée :

Lorsque le déplacement s'effectue en Avion. L'accord relatif aux déplacements de TCS rappelle que le transport s'effectue en classe économique. Par exception, la hiérarchie peut autoriser le voyage en classe affaire dans les conditions prévues par la politique voyage (document de référence sur Chorus) dont les dispositions sont rappelés ci-dessous. En revanche, il s'agit d'une possibilité, aucune obligation n'est prévue par la convention collective.

Extrait de la note Politique Voyage – Chorus

« Avion : Le transport s'effectue en classe économique au tarif le plus avantageux disponible (il peut exister jusqu'à 26 différents tarifs dans la même classe économique).

La classe « affaires » peut-être utilisée dans les cas suivants :

- **Vol de plus de 7 heures** (sont pris en compte l'heure de départ du premier vol sans tenir compte des préacheminements à l'intérieur du pays de départ et l'heure d'arrivée du dernier vol de la destination finale),
- **Vol de nuit c'est-à-dire les vols de plus de 5 heures** dont le départ s'effectue après 21h00 – heure locale ou dont l'arrivée a lieu après 2 heures du matin – heure locale,
- **Contre-indication médicale motivée.**

9. Comment sont comptabilisées les formations assurées par Thales Université ? Est-ce uniquement le temps passé et les déplacements qui sont facturés ou y-a-t-il un coût associé à ces sessions ?

Réponse : Tout dépend du type de formation. Les formations clefs, sont considérées comme pré – payées et donc ne sont décomptées que les heures lors de l'élaboration du plan de formation. Mais nous attirons votre attention sur le fait que ces formations ont aussi un coût. En revanche, il existe de nombreuses formations réalisées par Thales Universités pour lesquelles TCS assume le coût de l'inscription. Quelque soit la formation les frais de déplacement sont toujours à la charge du service, et jamais sur le plan de formation.

10. Lors de leur EAA, certains salariés cadres ont eu le sentiment d'une notation de leurs dimensions (savoir-faire...) réduites et pondérées du fait des paramètres économiques passés ou à venir alors qu'ils pensaient être uniquement liée à la tenue de leurs objectifs.
Comment est financée la part variable 2015 : provisionnée sur budget ISO 2014, financée sur budget ISO 2015, intégrée dans l'enveloppe de la politique salariale 2015 TCS ?

Réponse : La part variable fait partie de la masse salariale du service ISO. Elle est donc financée par le budget d'ISO. En revanche, comme elle est intégrée à la politique salariale 2015 son budget est défini au niveau de TCS.

11. Point économique ISO si non vu précédemment

Réponse : Le point économique ne peut être réalisé en janvier.

Thème « Locaux »:

12. Bureaux CNES : Une position relative au déménagement de salariés du CNES vers le PTC devait être prise début janvier. Quel est le statut ?

Réponse : Le projet est en cours.

13. Alors que plusieurs bureaux de la zone « magasin » du PTC sont libres, un nouveau salarié a été installé à la place d'un apprenti actuellement à l'école. Comment et par qui les mouvements du personnel sont-ils gérés ? Comment la situation va-t-elle être régularisée au retour de l'apprenti ?

Réponse : Nous allons regarder la situation pour régulariser.

14. Des locaux supplémentaires sont-ils actuellement recherchés par TCS ? Si oui dans quelle zone et dans quel but ?

Réponse : Non TCS ne recherche pas de locaux supplémentaires pour le moment.

15. L'open space de la zone CESTI du PTC est parfois utilisé pour des réunions, ce qui peut déranger ceux qui y travaillent. Est-il possible d'édicter / rappeler des règles de bien vivre dans l'open space ?

Réponse : Oui c'est possible. Nous regardons le point avec les managers concernés.

16. Point sur le futur bâtiment TS & TCS

**Réponse : Nous n'avons pas de nouveauté à communiquer pour le moment.
Le CE a été consulté en décembre sur le projet de déménagement.**

Thème « Divers » :

17. Les 8 et 9 janvier 2015 l'ensemble des managers ainsi que certains collaborateurs étaient absents sans aucune communication officielle à leurs équipes. De plus, il semblerait que ces personnes aient été convoquées par la direction dans un hôtel à Montauban, ce qui a choqué certains salariés dans un contexte de résultats financiers non atteints et de volonté de réduction du CHP. La direction peut-elle communiquer sur cet événement ?

Réponse : *L'ensemble du CODIR élargi a été réuni pour définir les objectifs 2015 pour le service. Le CODIR élargi est un organe de direction. Cette action ne justifie pas de communication générale spécifique. En revanche, chaque manager peut communiquer sur cet événement au sein de son équipe.*

18. La Directrice Technique de CSE et directrice du CESTI qui menait la stratégie et la roadmap technique du service a annoncé sa décision de mobilité. L'impact étant énorme sur le service, une modification de l'organisation du service est-elle envisagée ? Quelles vont être les mesures prises afin d'assurer la continuité du service ? Quand est-ce que la mobilité aura effectivement lieu ? Y a-t-il un impact sur les accréditations du laboratoire (ANSSI...) ?

Réponse : *La réflexion est en cours. La direction s'engage à informer régulièrement les collaborateurs de service. Il n'y a pas d'impact sur l'accréditation et les agréments du laboratoire.*

19. Les salariés ont été informés par défaut par mail « automatique » de l'arbitrage quant à leur demande de formation 2015. Certains salariés trouveraient plus humain d'apprendre le refus d'une formation par une communication du manager (plutôt que par un « robot »). Cela permettrait également de justifier le refus. Quelles améliorations la direction peut-elle apporter ?

Réponse : *Nous rappelons que l'information via l'outil « mes formations » des formations dont bénéficie le collaborateur permet que chaque collaborateur dispose de l'information très rapidement en début d'année. Cette information automatique, ne doit pas empêcher un échange de vive voix entre le manager et le salarié, lorsqu'une formation est refusée. A ce titre, un axe d'amélioration serait que le manager qui a connaissance d'une attente forte d'un collaborateur de son équipe l'informe dès qu'il a connaissance de la non validation de sa formation.*

20. Un kit de communication présentant les informations périodiques de TCS existe-il ? Si oui à qui est-il destiné ? Comment peut-on se le procurer ? Comment sont générées ces informations ?

Réponse : *Le Kit de communication de TCS est communiqué à l'ensemble des managers. Il doit en principe être cascader dans les équipes. C'est un point d'amélioration. Les données communiquées sont les données consolidées au niveau TCS.*

21. Le nombre de collaborateurs mensuels est en croissance au sein d'ISO. Des temps de réponse à des questions de certains collaborateurs mensuels auprès de notre responsable RH sont extrêmement longs (ex : > 2 mois). Une solution pour améliorer ce temps de réponse peut-il être proposé ? (Exemple : Support RH spécialisé dans les problématiques des mensuels).

Réponse : *Je tiens à souligner, qu'il n'y pas de différence de traitement entre un dossier d'un collaborateur mensuel ou cadre. Un RRH spécialisé sur les mensuels n'est pas envisageable dans notre organisation.*

La RRH veille à prendre en compte toutes les demandes individuelles qui lui sont faites, et gère le délai de réponse selon les niveaux de priorité des demandes. Il est vrai qu'en fonction du sujet, notamment lorsqu'il nécessite un complément de recherche ou une validation managériale, le délai de réponse peut être effectivement plus long.

J'invite les collaborateurs concernés à relancer leur RRH s'ils s'inquiètent de l'avancement de leur dossier.